

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 JUIN 2021

<u>Convocation</u> : 22/06/2021 <u>Affichage</u> : 22/06/2021 <u>Nombre de membres</u> : En exercice : 11 Présents ou représentés: 10	L'an deux mil vingt et un et le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVIGNAUD, Maire. Etaient présents : M Xavier DUVIGNAUD, M DESCHAMPS Patrick, M Vincent GERMAIN, M PERRODIN Clément, Mme RAUX Eliane, Mme SAURA Chantal, M. Florian BILLET, M. BRIET Christophe, Mme Nathalie ZWAENEPOEL Etaient excusés : M ROSZAK Jean-François Etait absente : Secrétaire de séance : Mme RAUX Eliane
--	---

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire, a approuvé le compte-rendu de la réunion du 8 avril 2021.

Vote de la subvention du budget principal ville en faveur du budget restaurant

Chaque année, pour maintenir l'équilibre en dépenses et en recettes du budget restaurant, la collectivité verse une subvention depuis son budget principal vers ce budget annexe.

Pour cette année 2021, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au budget restaurant pour un montant de 6 825 € 21 afin d'équilibrer le budget annexe restaurant.

Le Conseil Municipal VOTE la subvention d'équilibre sur le budget principal 2021 vers le budget annexe du restaurant 2021, pour un montant de 6 825 €.

Décision modificative n°1 au budget restaurant 2021 pour correction d'une erreur d'imputation en 2020

La Trésorerie générale d'Autun a relevé une anomalie sur le budget restaurant 2020 ; il s'agit d'une erreur d'imputation concernant la consigne de la citerne de gaz du restaurant. Pour pouvoir rectifier cette erreur sur le budget 2021, le Conseil Municipal doit prendre la Décision modificative n°1 au budget restaurant 2021 comme suit :

- Dépense d'investissement :
Article 275 – chapitre 041 : + 190 €
- Recette d'investissement :
Article 165 – chapitre 041 : + 190 €

Le Conseil Municipal APPROUVE la Décision Modificative n°1 au budget restaurant 2021.

Attribution des dotations de l'Etat 2021

Les montants définitifs des dotations de l'Etat attribuées aux collectivités pour cette année 2021 sont parus au Journal Officiel. Les écarts entre les montants votés au BP 2021 et les montants attribués à la commune sont minimes :

DFCOM (dotation forfaitaire des communes) :

Voté au BP 2021 = 41 000 €

Attribué à la commune cette année = 40 996 €

Soit – 4 € par rapport aux prévisions

DSR P (dotation de solidarité rurale) :

Voté au BP 2021 = 20 100 €

Attribué à la commune cette année = 20 257 €

Soit + 157 € par rapport aux prévisions

Soit un total de 61 253 € de DGF (dotation globale de fonctionnement) attribué à la commune cette année.

Sollicitation de la région dans le cadre de la subvention de renouvellement de l'équipement numérique

Le Conseil Municipal doit délibérer pour solliciter l'aide de la région concernant le renouvellement du matériel informatique.

A noter que le contenu des packs subventionnés a changé depuis avril :

➤ ANCIENS PACKS

Pack 1 :

1 équipement type pour la secrétaire de mairie + 1 équipement type** pour le Maire + 1 firewall + 1 ou 2 bornes wifi*

Pack 2 :

minimum de 2 tablettes ou portables pour les élus + une licence suite bureautique pour chaque équipement

Pack 3 :

1 équipement de base pour l'école de la commune + 1 firewall + 1 ou 2 bornes wifi et/ou du câblage informatique

** Equipement type : 1 portable professionnel + 1 écran supplémentaire + clavier/souris + une suite bureautique + une sacoche*

*** Equipement type : 1 portable professionnel + clavier/souris + suite bureautique + une sacoche*

➤ NOUVEAUX PACKS

Pack 1 :

1 équipement type pour le secrétariat de mairie ET/OU 1 équipement type** pour le Maire ET/OU éléments de sécurité (serveur NAS- unité de stockage réseau, antivirus...) et équipements wifi*

Pack 2 :

*équipements de webconférence tel que vidéoprojecteur, webcam, enceinte,...ET/OU 1 équipement type***

Pack 3 :

*1 équipement type** affecté dans une école de la commune ET/OU éléments de sécurité (serveur NAS- unité de stockage réseau, antivirus...) et équipements wifi ET/OU vidéoprojecteur*

Les collectivités devront disposer ou opter pour l'usage de la signature électronique.

** Equipement type : 1 portable professionnel doté d'une caméra + 1 écran supplémentaire + le cas échéant une suite bureautique*

*** Equipement type : 1 portable professionnel doté d'une caméra ou une tablette avec le clavier + le cas échéant une suite bureautique Les accessoires (clavier/souris, sacoche,...) sont éligibles en complément.*

De nouvelles demandes de devis seront faites pour coller à cette nouvelle version des packs 1 et 2.

Les montants des aides restent inchangés : Pack 1 : 1000 € / Pack 2 : 500 €

A noter également : l'acquisition des appareils ne pourra se faire qu'après le 1^{er} octobre de cette année, date à laquelle la CCGAM redonne la compétence informatique aux communes. Jusqu'à cette date, puisque nous n'avons plus cette compétence, juridiquement nous ne pouvons pas solliciter ce type d'aide car nous ne sommes pas censés prendre en charge ces achats.

Ce délai nous pénalise comparé à toutes les autres communes de Bourgogne-Franche-Comté ayant gardé cette compétence (pour rappel : aide disponible dans la limite des crédits ouverts par la région).

Le Conseil Municipal DECIDE de solliciter l'aide sur l'équipement numérique de la région Bourgogne-Franche-Comté. Une demande sera adressée à la CCGAM pour pouvoir éventuellement récupérer la compétence informatique avant le 1^{er} octobre.

Prise de la compétence mobilité par la CCGAM

Le Conseil Municipal prend connaissance de la délibération 2021 / 32 de la CCGAM en date du 30 mars 2021 et APPROUVE la prise de compétence mobilité par la communauté de communes.

Ressources humaines

Ce point est reporté sur le Conseil Municipal de septembre ; il portera notamment sur :

- La mise en place du compte-épargne temps
- La mise en place du RIFSEEP
- Le règlement intérieur de la collectivité

Délibération pour création de CDD pour accroissement d'activité

Suite à l'annonce du département de Saône-et-Loire pour subventionner le recrutement de jeunes sur des emplois d'été, la commune a demandé à tous les jeunes de son territoire, entre 18 et 24 ans, si un tel emploi pouvait les intéresser. Certaines missions prévues cette année peuvent en effet faire l'objet d'un job d'été, notamment l'adressage et la migration du site internet (car arrêt du service actuel de Territoires Numériques). Le recrutement est subventionné à hauteur de 2 500 € (pour 1 jeune sur 1 mois à temps plein).

Seule Bettina GUIOD a contacté la mairie pour confirmer son intérêt sur ce projet et bénéficier de cette opportunité.

Le Conseil doit désormais délibérer pour la création du poste nécessaire pour pouvoir recruter sur l'été.

Le Conseil Municipal DECIDE de créer un poste en CDD pour accroissement d'activité.

Sollicitation de l'aide du département

Sollicitation de l'aide du département pour le recrutement d'un jeune en emploi d'été cette année, pour un montant de 2 500 €, valable sur factures d'investissement à hauteur minimum de 3 125 €.

Le Conseil municipal DECIDE de solliciter l'aide du département pour le recrutement d'un jeune en emploi d'été cette année.

Adressage et plan de jalonnement

La commission adressage doit se réunir pour avancer sur ce dossier, afin de permettre à l'emploi jeune de cet été de pouvoir travailler dans la direction retenue par la commission / le Conseil Municipal.

> La commission Adressage se réunira lundi 19 juillet à 9h.

Pour rappel, sont membres de la commission : Christophe BRIET, Eliane RAUX, Chantal SAURA et Joëlle TILLET.

Site internet

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu de la commission communication en date du 6 avril 2021.

Territoires numériques, auquel la commune adhère, met fin à ses prestations en terme de site internet à partir du 1^{er} septembre prochain. La structure a néanmoins contractualisé une solution à tarif préférentiel avec la société Cmonsites pour les communes membres de TerNum. Cette solution est offerte la première année puis affiche un montant de 200 € / an.

La commission a fait le comparatif entre les différentes options qui s'offrent à la commune : sites gratuits, payants, spécialisés dans les collectivités territoriales ou non... La solution proposée par TerNum semble être la plus judicieuse car peu coûteuse et simple à mettre en place.

La migration vers le nouveau site de la mairie demandera un travail conséquent de reprise des données, complétée avec d'autres éléments et travail sur l'arborescence pour améliorer l'ergonomie du site.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la migration du site actuel vers Cmonsite.

Projet CANTINE

La première phase de travaux prévue cette année est ajournée.

M. le Maire et ses deux adjoints ont rencontré M. Thierry LAURENT, directeur de l'ATD (agence technique départementale) le 18 mai dernier.

L'agence a ensuite transmis à la mairie un document « Premier contact » retraçant les grandes lignes exposées et les prérequis du projet.

Les compte administratif et compte de gestion 2020 ont été ensuite transmis à l'agence pour complétion des données financières sur la commune.

L'agence, qui a actuellement plusieurs recrutements en cours, pourra accompagner la commune sur la globalité du projet.

Demande d'exonération du loyer restaurant

Les gérants du restaurant ont interrogé la mairie sur la possibilité d'être exonérés de loyer(s) sur la période de confinement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **REFUSE** toute exonération de loyer pour cette période COVID 2021 et **DEMANDE** à rencontrer les gérants du restaurant lors d'un prochain Conseil Municipal en septembre.

Budget : achats et travaux divers

➤ Station de pompage :

SARL CALLIER Florent de Gévelard, nous propose un devis à 500 € HT pour élagage, broyage et débroussaillage de l'ancienne station de pompage.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la réalisation des travaux d'entretien sur la station et **ACCEPTTE** le devis de M. CALLIER.

➤ Tondeuses :

M. le Maire fait part au Conseil d'un souhait d'acquérir une tondeuse professionnelle pour faciliter l'entretien des espaces verts de la commune.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** sur le principe l'achat d'une tondeuse et **DEMANDE** des devis complémentaires.

➤ Signalétique horizontale et verticale : le détail des commandes est à affiner. Le Conseil municipal **APPROUVE** sur le principe cette commande.

Couverture 4G et arrivée de la 5G

M. le Maire a rencontré l'association ACCU (Alerte citoyenne Communauté Urbaine) de Blanzay et propose une réunion publique ouverte à tous pour informer la population sur les enjeux et dangers de la 5G. Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'organisation de cette réunion publique, dans la mesure où tous les points de vues pourront être exposés. La date est à fixer.

Mise en place d'un tarif journalier pour la salle des fêtes

Compte-tenu de l'ajournement des travaux de la cantine, Mme Coralie Desfaschelle, qui souhaiterait démarrer son activité rapidement, demande à la Municipalité s'il est possible de louer la salle des fêtes, afin de pouvoir surtout utiliser la cuisine, en journée et en semaine, auquel cas le Conseil Municipal doit se prononcer sur un tarif applicable pour ce type de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'ouvrir la salle des fêtes pour ce type de location, comme suit :

- Le mardi, mercredi et jeudi lorsque la salle est réservée le week-end
- Egalement le vendredi lorsque la salle n'est pas réservée le week-end.

Le Conseil Municipal PROPOSE de réaliser un essai sur un mois, en faisant des relevés de compteur journaliers, pour évaluer les frais liés à la location et permettre à l'assemblée délibérante de proposer le tarif le plus adapté pour les 2 parties.

Changement de représentant CNAS élu

Le CNAS est un organisme à vocation sociale en direction des agents de la fonction publique auquel nous adhérons. C'est en quelque sorte un genre de « CE » national.

Le représentant agent est la secrétaire de mairie. Le représentant élu actuel est Florian BILLET. Afin d'éviter les conflits d'intérêts vis-à-vis de cette instance, il serait préférable de changer de représentant élu.

Christophe BRIET se propose pour être le nouveau représentant élu du CNAS. Le Conseil Municipal APPROUVE cette désignation.

Adhésion au Conservatoire d'espaces naturels en Bourgogne

M. le Maire présente au Conseil Municipal les missions du Conservatoire d'espaces naturels en Bourgogne et propose d'adhérer à l'association (coût de l'adhésion : 40 €). Pour rappel, le Conservatoire a récemment acquis des terrains sur la commune, en bordure de Dettey.

Le Conseil municipal APPROUVE l'adhésion au Conservatoire d'espaces naturels en Bourgogne.

M. Patrick DESCHAMPS, qui entretient actuellement une partie des terrains appartenant au conservatoire, se porte volontaire pour représenter la commune au sein de cette association.

Questions diverses

ZONE DE MONTAGNE

M. le Maire évoque le dossier zone de montagne, dossier que plusieurs élus, lui y compris, souhaiteraient ré-ouvrir pour contester le zonage défini par la décision de la Chambre régionale d'agriculture et la préfecture de Saône-et-Loire. Pour eux, il y a en effet erreur d'interprétation des critères stipulés par la loi, et un recours pourrait être porté au Tribunal administratif.

Le conseil municipal en débat. Les frais d'avocat pour défendre la commune sembleraient être considérables ; la mairie doit se renseigner à ce propos et voir éventuellement avec d'autres communes voisines si elles sont intéressées pour se regrouper et porter recours ensemble, car la délimitation des zones de montagne fait également débat chez elles.

Patrick Deschamps estime la démarche trop contestataire et propose de rencontrer les différents élus locaux (départementaux, députés, députés européens) pour essayer de formuler une nouvelle demande de zonage.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Xavier DUVIGNAUD